Informations de base

2002/0248(AVC) AVC - Procédure d'avis conforme (historique)	Procédure terminée
Industrie automobile: homologation de systèmes d'adaptation spécifique au GPL et au GNC, règlement CEE/Nations Unies **Subject** 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	WESTENDORP Y CABEZA Carlos (PSE)	23/01/2003

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
RETT Politique régionale, transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2492	2003-03-06

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Energie et transports	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/10/2002	Publication de la proposition législative	COM(2002)0567	Résumé
21/11/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/03/2003	Vote en commission		Résumé

19/03/2003	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0110/2003	
09/04/2003	Décision du Parlement	T5-0162/2003	Résumé
09/04/2003	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
09/04/2003	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/0248(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 000 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/16865

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0110/2003	19/03/2003	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0162/2003 JO C 064 12.03.2004, p. 0278-0344 E	09/04/2003	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2002)0567 JO C 071 25.03.2003, p. 0003-0004 E	23/10/2002	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Industrie automobile: homologation de systèmes d'adaptation spécifique au GPL et au GNC, règlement CEE/Nations Unies

2002/0248(AVC) - 09/04/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Carlos WESTENDORP Y CABEZA (PSE, E), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond et donne son avis conforme sur la proposition de décision relative à la position de la Communauté européenne sur le projet de règlement de la CEE-NU concernant l'approbation des dispositions uniformes relatives à l'homologation de : - systèmes d'adaptation spécifique au GPL à installer sur les véhicules à moteur pour l'utilisation du GPL dans leur système de propulsion, - systèmes d'adaptation spécifique au GNC à installer sur les véhicules à moteur pour l'utilisation du GNC dans leur système de propulsion.

Industrie automobile: homologation de systèmes d'adaptation spécifique au GPL et au GNC, règlement CEE/Nations Unies

2002/0248(AVC) - 23/10/2002 - Document de base législatif

OBJECTIF : voter au nom de la Communauté européenne sur le projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies concernant l'approbation de dispositions uniformes relatives à l'homologation de: I.systèmes d'adaptation spécifique au GPL à installer sur les véhicules à moteur pour l'utilisation de GPL dans leur système de propulsion; II.systèmes d'adaptation spécifique au GNC à installer sur les véhicules à moteur pour l'utilisation de GNC dans leur système de propulsion. CONTENU : l'ordre du jour de la 128ème réunion du Forum mondial pour l'harmonisation des réglementations de véhicules de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (qui doit se tenir du 12 au 15 novembre 2002) prévoit un vote sur un (nouveau) projet de règlement concernant l'approbation de dispositions uniformes relatives à l'homologation de : (1) systèmes d'équipements spécifiques GPL à installer sur les véhicules à moteur en vue de l'utilisation de GPL dans leur système de propulsion; (2) de systèmes d'équipements spécifiques GNC à installer sur les véhicules à moteur en vue de l'utilisation de GNC dans leur système de propulsion. L'objectif du règlement est en particulier d'abolir les barrières techniques aux échanges des véhicules à moteur entre les parties contractantes, tout en assurant un niveau élevé de sécurité et de protection environnementale. L'objectif de la proposition de décision est de permettre au représentant de la Commission de voter au nom de la Communauté sur le projet de règlement en question.